Image not found or type unknown

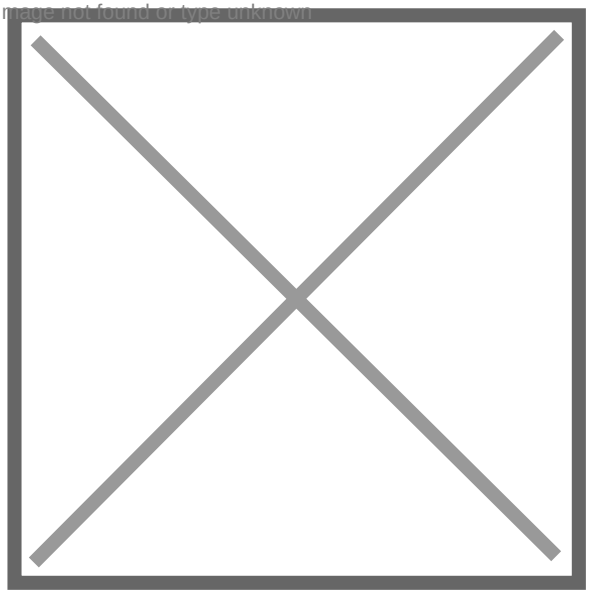

Consequences de l action en contestation de paternite

Par **BEBEJJ**, le **20/10/2008** à **09:12**

BonjourrnrnDans le cas d une contestation de paternite , quels droits reste -t-il au père à qui il a été reconnu la non filiation?rnrnLe père de ma dernière a reconnu sa fille volontairement 15 jours avant son 1er anniversaire. rnPar voie judiciaire l'exercice de l autorite parentale (visite residence hebergement pension) a été fixée.rnrnIl a entamé une action en contestation.rnrnIl se demande s'il peut garder légalement cette exercice hormis le paiement de toute pension quelque soit la réponse de l expertise. Quel droit reste t il au pere dans le cas où la filiation n'est pas prouvée? La reconnaissance tombe t elle d'elle même au cas où il est prouvé qu'il n est pas le pere?rnrnmalgré ses doutes sur sa paternité il veut garder ses droits de visite vis à vis de celle qu'il considére comme sa fille. et veut tout de même la reconnaitre. rnrnnous n avons jamais vécu ensemble et avons cessé de nous voir au cours du 9eme mois de notre fille.rnrnmerci

Par **jeetendra**, le **20/10/2008** à **10:07**

bonjour, si par la voie judiciaire le monsieur a été déclaré comme n'étant pas le père de l'enfant, il n'y aura plus de lien juridique à l'avenir ni avec l'enfant encore moins avec sa mère, quid de la contribution à l'entretien et à l'éducation de l'enfant puisque le lien de filiation n'existe plus, j'ai écrit un article sur la filiation dans mon blog sur legavox.fr lisez le, cordialement

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés